

Novembre 2020

# Bertry infos

[www.bertry.fr](http://www.bertry.fr)

# Téléthon



Le Conseil Municipal  
Stationnement  
Ancien cimetière

Registre des personnes vulnérables  
Recensement de la population 2021  
Nouveaux arrivants...



#Tous  
AntiCovid



## Mairie :

Tél : 03 27 75 18 02  
Mail : [mairiedebertry@orange.fr](mailto:mairiedebertry@orange.fr)

Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00  
Le samedi : 9h00 - 12h00

## SAMU : 15

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Pharmacie de garde : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

## Communauté d'Agglomération :

Tél : 03 27 75 84 79  
Site : [www.caudresis-catesis.fr](http://www.caudresis-catesis.fr)

## Pour plus d'informations sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation ou le remplacement d'un bac
- Les horaires de déchèteries
- La carte d'accès aux déchèteries

Tél : 08 00 77 55 37  
Site : [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

## Le site internet et sa newsletter :

Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. Ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long, les manifestations sont également mise en ligne.

Abonnez-vous à la newsletter en cliquant sur s'abonner et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** et **ADRESSE MAIL** et recevez toutes les nouvelles de la commune.



**Suite aux mesures prises par notre gouvernement concernant la COVID-19, seuls les services Etat-Civil et urbanisme restent ouverts au public.**

**Les rendez-vous avec M. le Maire se font uniquement par téléphone.**

**La prise de rendez-vous se fait à l'accueil de la mairie par téléphone uniquement.**

Nous venons d'entrer dans la seconde vague de cette pandémie mondiale. Une période annoncée mi-avril mais que beaucoup avaient oubliée et dont nous ne soupçonnions pas l'ampleur.

Une casse économique lourde se rapproche à grands pas, souhaitons que les mesures prises par le gouvernement permettent aux entreprises comme aux salariés de conserver un maximum d'emplois. Mais, ne nous leurrions pas, ces nouvelles mesures financières pèseront beaucoup dans l'endettement déjà considérable de notre Pays et, comme toute dette, il faudra bien la rembourser.

Alors, on le comprend déjà, cette sortie de pandémie ne sera pas simple pour tout le monde et « le monde d'après » sera-t-il si différent du « monde d'avant » ?

Nous avons une pensée pour toutes les familles touchées par ce virus, pour toutes celles et ceux qui continuent de « faire tourner » le pays dans bien des domaines mais, un autre regard bien moins solidaire, pour d'autres, peut-être inconscients, qui nous annoncent la théorie du complot ou bravent les interdits par plaisir et au risque de saturer notre système de santé...

Notre société n'est-elle pas en crise ? Après la liberté d'expression bafouée, c'est au tour de l'égalité et de la fraternité d'être secouées par des extrémistes parfois aidés par les réseaux sociaux dont il faudra bien, un jour, réguler les contenus.

Aujourd'hui, après ces considérations nationales que l'on ne peut ignorer ou passer sous silence, il faut que la vie de notre village continue.

La rentrée des classes de la Toussaint s'est assez bien passée et chaque enfant met son masque, une situation de communication qui n'est pas facile à gérer dans les situations pédagogiques et nous souhaitons bon courage à nos équipes enseignantes.

Cette fête religieuse est aussi l'occasion, chaque année, de faire un point sur l'occupation, l'entretien ou les aménagements des cimetières. Nous allons donc relancer une nouvelle opération de récupération de tombes abandonnées, cette fois de plus grande ampleur afin de faciliter dans les années qui viennent la circulation dans les allées et le désherbage maintenant, en grande partie mécanique.

Notre première période de confinement fut mise à profit pour engager les travaux de mise en conformité de la salle des fêtes avec la création obligatoire de toilettes pour personnes à mobilité réduite. Nous en avons également profité pour modifier les cuisines et apporter un meilleur confort de travail.

Lors de nos derniers bulletins, nous avons annoncé l'obligation de création d'une liste de personnes dites vulnérables. Cette inscription est un acte volontaire et, au regard de nos statistiques, trop peu de Bertrésiens y ont répondu. Nous relançons donc cet appel avec plus de précisions.

**Nous vous rappelons également qu'un numéro d'appel en cas de difficultés a été instauré : 06 49 60 49 11. Il est toujours activé, une personne des services municipaux ou un élu vous répondront. Cette ligne n'est bien entendu fonctionnelle qu'en dehors des heures d'ouverture de la mairie et pour des questions importantes ne pouvant attendre le lendemain, l'urgence en quelque sorte !**

D'autres projets, annoncés en début d'année commencent à prendre corps, notamment la mise en place d'un self-service au restaurant scolaire et, en partenariat avec les services du Département, une étude sur le déplacement « piétons » et la sécurité de ceux-ci. Facilitons le parcours vers l'école pour le bien-être de tous ! Vous comprendrez, à la lecture de ce bulletin, que la vie a un peu repris après le coup de massue de cette première vague. Il nous faudra maintenant faire avec pendant un certain temps mais nous devons continuer de VIVRE.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture et sachez que l'ensemble des élus reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

**Le Maire, Jacques OLIVIER.**

# Conseil Municipal



En haut : CAFFIAUX Alban - GALET Anne-Marie - GRAS Sébastien - DELJEHIER Bernadette - OLIVIER Jacques - HELOIR Ludivine - MONTIGNY Fabrice - DEMADE Jennifer - ROUSSEAU Stéphane - GAVE Nathalie - DUMEZ Dominique.  
En Bas : FOUREZ Angèle - LENGLET Lucien - FRANCOIS Véronique - MORELLE Laurent - LECOUCVEZ Corinne - MAIRESSE Jean-Michel - DHERBECOURT Marjorie - PRAZ Hervé



## Jacques OLIVIER

### Maire

Bertrésien de naissance, après mes études, je suis parti enseigner dans ce que l'on appelle aujourd'hui des zones « sensibles » dans le Valenciennois puis une dizaine d'années sur Lille sud. De retour à Bertry vers la fin des années 80, je m'engage dans les associations, particulièrement dans l'Amicale Laïque.

Elu maire en 2001, j'avais à cœur de développer le potentiel de notre village avec des projets plutôt ambitieux ; salle de sports, cabinet médical et quartiers, église, école Jules Leroux rénovés ... qui apportent aujourd'hui à notre commune une attractivité non négligeable, le tout sans augmenter la pression fiscale. (+2% des taux en 20 ans). Je partage d'ailleurs ces opérations avec les différentes équipes en place

Il nous reste aujourd'hui à prolonger ces actions, les adapter, les améliorer et terminer les diverses rénovations de voirie et de bâtiments publics. Une première vice-présidence à la communauté d'agglomération, complète ma fonction de maire avec pour mission le fonctionnement du crématorium et la mise en place de la compétence mobilité qui va être transférée des régions aux agglomérations. Cette dernière responsabilité vient d'ailleurs de m'être également confiée par le Pays du Cambrésis, c'est-à-dire sur tout l'arrondissement.



## Jean-Michel MAIRESSE

### Adjoint aux affaires sociales

Premier adjoint chargé des affaires sociales, je commence mon troisième mandat. J'ai en charge le C.C.A.S. avec surtout, l'aide aux personnes en difficulté par l'organisation de la distribution alimentaire, les interventions auprès des assistantes sociales, organismes ou services de l'Etat.

Le C.C.A.S. n'oublie pas les aînés de la commune en leur distribuant un colis.

Cette fonction est prenante et enrichissante mais aussi difficile face aux problèmes rencontrés par certains (argent, maladie, décès...).



**Nathalie GAVE**

**Adjointe aux finances**

Adjointe aux finances et conseillère communautaire : Ma principale mission est la préparation du budget. En concertation avec notre maire, mon rôle est de définir les priorités. C'est une tâche qui devient de plus en plus complexe de par la baisse des dotations et le désengagement de l'Etat. Mais c'est un poste extrêmement privilégié qui me permet d'avoir une vue d'ensemble sur les différents domaines municipaux (travaux, fêtes, etc.). Ma participation aux conseils communautaires apporte une plus grande perspective quant aux mécanismes de l'intercommunalité et permet dans la mesure du possible de valoriser notre commune.



**Marjorie DHERBECOURT**

**Adjointe aux affaires scolaires**

Adjointe aux écoles et à la jeunesse depuis 2014, j'ai accepté de repartir pour un second mandat. Je suis le lien entre les écoles et la collectivité, mais également avec les parents. Je suis en charge de mettre tout en oeuvre pour que nos petites Bertrésiennes et Bertrésiens se sentent bien dans nos écoles, puissent y apprendre dans les meilleures conditions possible. Mais également se restaurer, le midi au sein de la cantine scolaire et s'amuser, partager à l'accueil péri-scolaire du matin et du soir, géré par les animateurs de Vacances Plurielles. Je m'occupe également de la mise en place de l'Accueil de Loisirs du mois de juillet en étroite collaboration avec la directrice. Cette fonction est très variée et tellement enrichissante.



**Laurent MORELLE**

**Adjoint aux fêtes et cérémonies**

Mon rôle est d'organiser avec l'aide de mon conseiller délégué, M. MONTIGNY Fabrice et celui du comité des fêtes, les manifestations communales telles que le Téléthon, le spectacle de Noël, la foire gastronomique, le feu d'artifice, le soirée des associations, l'accueil des nouveaux arrivants... Nous avons pour cela, l'aide précieuse de Dynamic Bertry ainsi que d'un grand nombre de bénévoles que je remercie au passage. Avec M. MONTIGNY référent des associations locales nous essayons dans la mesure du possible de leur apporter notre aide, qu'elle soit logistique ou tout autre. Cette année, la crise sanitaire nous a malheureusement contraint à annuler un grand nombre d'événements locaux. Espérons que 2021 soit meilleure et que nous pourrions reprendre nos activités normalement. Toutefois, ma permanence est toujours assurée en mairie tous les samedis matin.



**Sébastien GRAS**

**Adjoint aux travaux**

Conseiller municipal puis conseiller délégué aux fêtes et cérémonies durant 2 mandats, j'assume aujourd'hui la fonction d'adjoint en charge des travaux. En lien direct avec les services techniques de la commune, nous avons pour missions l'entretien des espaces verts, des cimetières, les aménagements extérieurs, les bâtiments communaux, la voirie... Fonction tout autant diversifiée qu'instructive, dans laquelle je mettrai tout en oeuvre afin de permettre à chaque Bertrésienne et Bertrésien de vivre dans un environnement qui lui est agréable.



## Le stationnement anarchique :

On ne sait si c'est la période dite « COVID » qui donne des droits à beaucoup de monde mais nous avons la très nette impression que certains garent leurs véhicules sans vraiment se soucier de la sécurité des autres. On n'oubliera pas dans cette réflexion les véhicules dits « tampons » qui ne bougent plus, ceux qui ne sont plus assurés ou en très mauvais état au regard des taches d'hydrocarbure sur les trottoirs.

Comme annoncé dans l'éditorial, une étude va être lancée sur les cheminements piétonniers dans le village afin de faciliter, de sécuriser nos marcheurs.

Nous voyons aujourd'hui bon nombre d'enfants ou de personnes âgées devant descendre sur la chaussée simplement parce que d'autres sont mal garés, ne souhaitent pas rentrer leur véhicule sur la parcelle ou dans le garage, laissent une voiture abandonnée ou plus simplement veulent rester au plus près... Chacun comprendra que ceci ne peut plus durer !

**Dans les semaines qui viennent, les services de la gendarmerie seront avertis de ces problèmes.... Il vous reste quelques jours !**

## Véhicules tampon / épave

Ordonner une astreinte de 50€ par jour de retard (plafonnée à 1500€) contre le propriétaire d'une épave, stockée sur le domaine public ou sur une propriété privée, mettre en demeure de l'éliminer, et faire procéder à son enlèvement d'office aux frais du propriétaire (art. L. 541-21-3 et L. 541-21-4 du Code de l'Environnement)



# Stationnement

## Amende pour stationnement gênant

Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture. Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique comme sur la voie de bus ou de vélo. La verbalisation et le montant de l'amende pour stationnement gênant varient en fonction du lieu. On considère le stationnement gênant et le stationnement très gênant. Il ne faut pas confondre un stationnement gênant (ou très gênant) avec un stationnement dangereux ou abusif.

## Liste des stationnements très gênants

D'après l'article R417-11 du Code de la route, sont considérés comme stationnements très gênants :

- Sur un passage piéton jusqu'à 5 mètres en amont sauf pour une place aménagée;
- Sur un trottoir;
- Sur une piste cyclable ou une voie verte;
- Sur une place handicapée;
- Près d'un feu rouge;
- Près d'un panneau de signalisation masqué de fait par le véhicule;
- Sur une voie de bus;
- Sur les places réservées aux véhicules de transport de fonds;
- Devant l'accès à des bouches incendies;
- Sur ou devant une bande d'éveil de vigilance pour les personnes malvoyantes;
- Dans une zone touristique délimitée par les autorités si la surface du véhicule dépasse 20 m<sup>2</sup>;

## Montant de l'amende

Le montant d'une amende forfaitaire pour infraction aux règles de stationnement dépend de la nature de l'infraction.

Infractions de stationnement : classe des contraventions et montant de l'amende forfaitaire		
Infraction	Classe de contravention	Montant de l'amende forfaitaire
Stationnement gênant : sur un trottoir pour les 2 ou 3 roues, en double file, sur un emplacement réservé à l'arrêt des transports publics ou taxis, devant une entrée d'immeuble, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf en cas de nécessité absolue...	<b>2e classe</b>	<b>35 €</b>
Stationnement très gênant : sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur une piste cyclable, sur un trottoir sauf pour les deux ou trois roues...	<b>4e classe</b>	<b>135 €</b>
Stationnement dangereux : lorsque la visibilité est insuffisante, à proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte, de passage à niveau	<b>4e classe</b>	<b>135 €</b>
Stationnement abusif : plus de 7 jours au même endroit ou moins selon la réglementation municipale	<b>2e classe</b>	<b>35 €</b>

# Salle des fêtes



Premier aspect de la cuisine



Petit espace à l'arrière



Sanitaire PMR



Terrasse



Entrée des traiteurs

## Une salle des fêtes qui aura vu bien des aménagements

Inaugurée en 1932, elle est utilisée comme salle de cinéma pendant de nombreuses années. Au début des années 90, des cuisines et des sanitaires plus modernes y furent installés. Depuis, des travaux de rénovations énergétiques et phoniques ont permis un meilleur confort et des économies d'énergie. Plus récemment, ce fut l'ouverture des fenêtres qui rendaient une luminosité naturelle à la grande salle et du soleil ! Cette fois, une obligation d'adaptation des sanitaires aux personnes à mobilité réduite nous obligeait à créer ces espaces. L'opportunité de rachat de la propriété du café nous a permis ce gain d'espace malgré les dénivelés. L'ancien garage fut utilisé pour l'adaptation des WC et la création d'une nouvelle cuisine avec entrée des traiteurs. Par l'arrière, une terrasse extérieure a été créée afin d'éviter les attroupements devant la porte d'entrée.

## Travaux



### Des branchements d'eau refaits et une voirie dans la foulée.

Au moment du transfert de la compétence eau et assainissement à Noréade, il avait été acté que cette structure s'engageait à rénover les branchements eau sur les rues Victor Hugo et Zola. Ces deux rues sont en effet en mauvais état et nous ne pouvions refaire un enrobé neuf sur des branchements défectueux. La parole a été tenue !

En effet, Noréade vient d'informer les riverains que cette opération allait se dérouler dans les prochaines semaines

Pour le moment, les habitations concernées (presque toutes) ont reçu un document d'information. Dans un second temps, une étude technique sera faite au cas par cas avec discussion et négociation. Le technicien entrera chez vous mais sera équipé d'une carte plastifiée de la mairie avec la signature du maire, photo et logos.

Après cette phase de travaux, vers début mars, la mairie engagera normalement la rénovation de la chaussée.

Il est bien évident qu'en cette période, ce calendrier n'est que prévisionnel !

Nous venons d'apprendre que le Département vient de nous accorder une subvention d'un montant de 20 875€ pour l'aménagement des bordures et trottoirs rue Delory RD98, face au stade Marcel Clément. Ces travaux se dérouleront durant la même période.

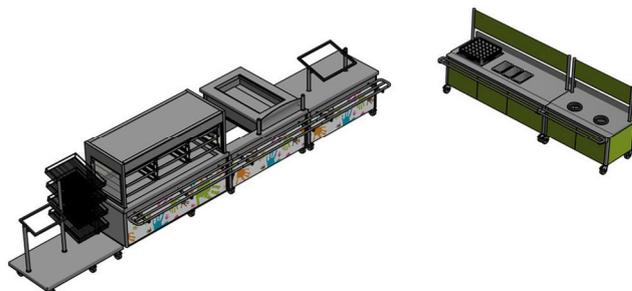
# Restaurant scolaire

Un nouveau self pour les enfants des écoles. Le projet avance, un passage plateau, verre, assiette, couverts, plat servi par un adulte, fromage, dessert puis « bon appétit ». A la fin du repas, tri des déchets rangement des couverts et autres .....

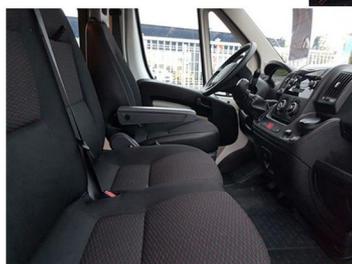
Une disposition et un nouveau fonctionnement à discuter avec les parents d'élèves, les enseignants ou le service de surveillance, le personnel et bien entendu les plus concernés: les élèves !

Un projet qui rentre dans les demandes de l'état de réduire les déchets alimentaires mais aussi de travailler davantage avec les circuits courts.

Marjorie prend ce dossier à bras le corps et des évaluations régulières nous permettront de mieux cerner les besoins et les changements.



# Camion



## Un cadeau aux associations

En 2009, au moment de la fermeture des bases aériennes, une flotte de véhicule de transports de personnes étaient mise à disposition des communes. A cette époque, la municipalité, en partenariat avec Dynamic Bertry avait fait l'acquisition d'un jumper Citroen avec un kilométrage assez faible. Au fil des années, ce véhicule a pris des kilomètres (aujourd'hui : 180 000 km). L'occasion nous est fournie aujourd'hui de profiter d'une offre identique sur un véhicule Peugeot ayant eu un entretien très respecté, d'un état impeccable et proche de 30 000 km pour 15 000€. Le conseil municipal a donc émis un avis favorable et les associations pourront utiliser un véhicule plus fiable. Dynamic BERTRY sera certainement associé à cette opération.

Il faut savoir que notre jumper s'est rendu dans de nombreux villages pour des matches de football, sur les plages du Nord pour les cerfs volants, plusieurs fois en Hollande pour le Roparun, dans diverses régions de France pour des épreuves sportives et même en région PACA pour des rassemblements associatifs.... Il mérite donc pour la sécurité de tous de prendre sa retraite.

# Ancien Cimetière

## Tombes abandonnées au cimetière.

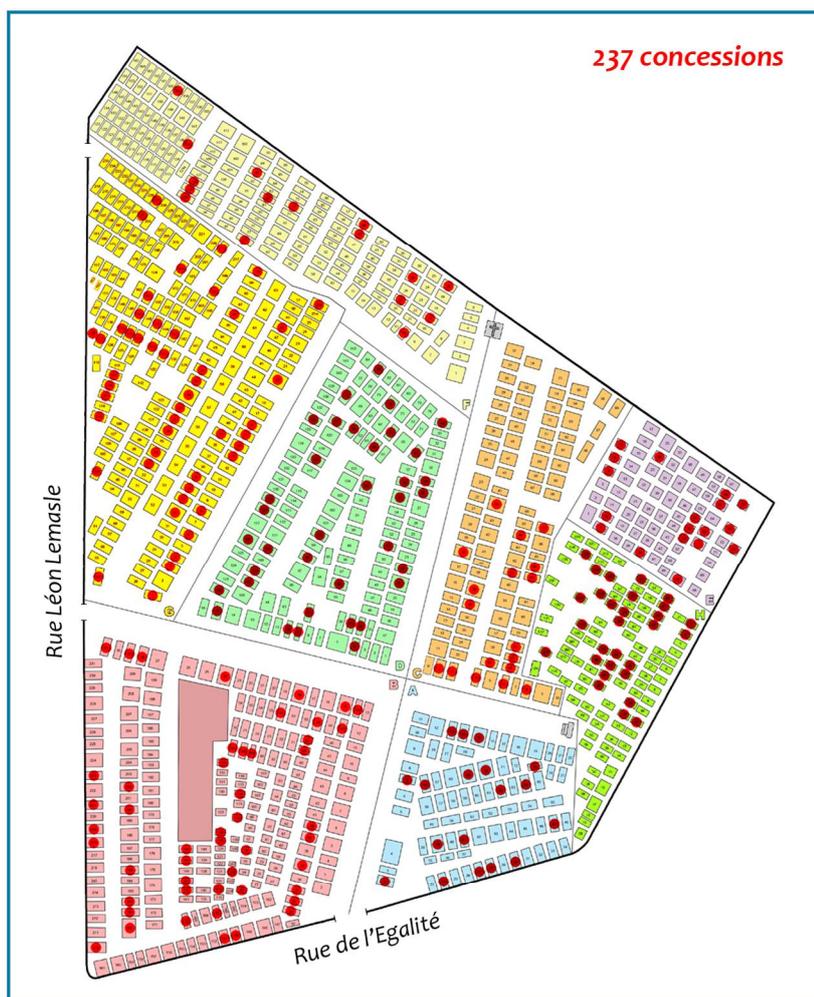
Nous avons constaté qu'un grand nombre de sépultures, très souvent anciennes, n'étaient pas ou plus fleuries mais également dans un état de détérioration avancé. Un inventaire a été dressé et certaines ont été repérées.

Des procédures de ce type ont déjà été réalisées précédemment et des concessions ont été récupérées.

« Ainsi, si après une période de 30 ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès verbal porté à connaissance du public et des familles. Si après trois années, la concession est toujours à l'état d'abandon, c'est le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de concession est prononcée ou non.

Le vendredi 20 novembre 2020 à 10h, Monsieur le Maire procèdera à cet inventaire. Cette opération vise surtout à supprimer dans l'ancien cimetière bon nombre de tombes qui pourront soit :

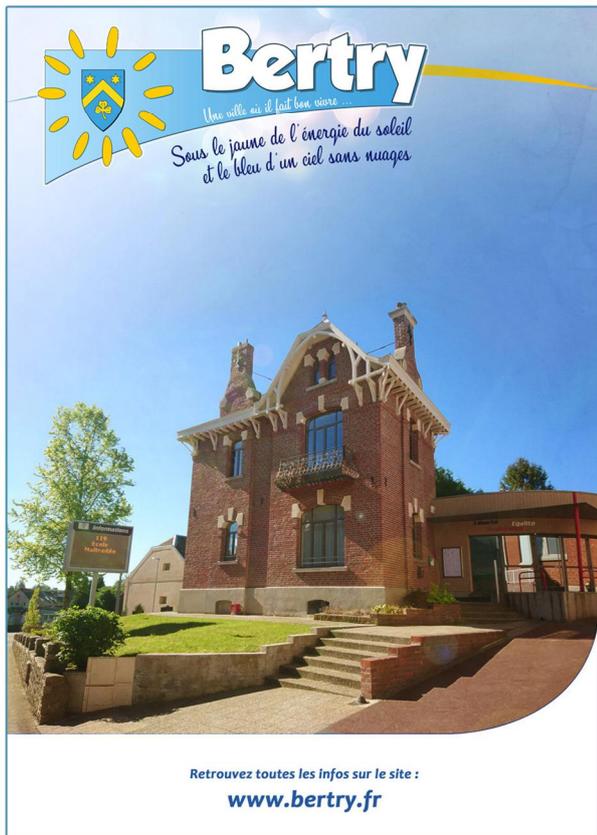
- être démontées du fait qu'elles soient dangereuses par abandon d'entretien. (Monument fissuré ou dangereux, dalles cassées, effondrement...)
- en fonction de leur état et après exhumation des corps, être reprises par une famille
- en fonction de leur emplacement et après exhumation des corps, être supprimées afin de faciliter la circulation et l'entretien du cimetière.



Ce 20 novembre, un premier constat sera effectué et chaque tombe répertoriée pourra être reconsidérée, après examen de son état général.

Si vous ne pouvez être présent le 20 novembre, vous pourrez prendre contact par la suite avec M. BASQUIN Fabien, employé municipal qui gère les cimetières, en mairie, par téléphone, par courrier, mails...

Cette opération n'est nullement menée pour perturber les familles, mais simplement, comme dans beaucoup de communes, pour rendre un peu d'espace dans notre ancien cimetière, faciliter les déplacements notamment des personnes à mobilité réduite, en modifiant les allées mais également pour l'entretien qui se fait aujourd'hui essentiellement de manière mécanique du fait de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.



## **BIENVENUE A BERTRY !**

Vous trouverez à l'accueil de la mairie la documentation nécessaire afin de découvrir la ville. En plus du site internet, la ville dispose d'un livret de présentation, d'un bulletin reprenant les actus et les informations municipales ainsi qu'une page Facebook et une newsletter.

## **Faites-vous connaître auprès de la Mairie**

L'équipe municipale prête une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une fois par an, une cérémonie d'accueil est organisée à la salle Gambetta ou la salle des fêtes, en leur honneur.

C'est l'occasion pour eux de rencontrer le Maire et les élus de la ville, les employés communaux mais également les présidents des associations locales afin de permettre à chacun de mieux connaître la Ville, de se renseigner auprès des différents services existants, de connaître les activités proposées et de rencontrer d'autres habitants.

## **Avant votre déménagement**

Lors de votre emménagement, peut-être aurez-vous besoin d'une autorisation pour pouvoir stationner un véhicule devant votre logement. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec la mairie pour effectuer votre demande, au minimum 3 semaines avant la date prévue.

## **Si vous effectuez des travaux, veillez à respecter les règles suivantes :**

L'occupation de la voie publique (dépôt de bennes à gravats, installation d'échafaudages, de cabanes de chantier...) nécessite une autorisation par arrêté municipal, qui doit être demandée, au moins deux semaines à l'avance, en mairie.

## **Inscriptions scolaires et périscolaires**

Pour l'inscription de vos enfants à l'école, à la cantine, et pour l'accueil périscolaire, contactez la mairie. Celui-ci vous redirigera vers l'établissement concerné. Attention, à Bertry, le périscolaire et toutes les activités concernant la garderie en général sont gérés par « vacances plurielles ».

## **Inscriptions sur les listes électorales**

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la ville auprès du service Elections. Votre radiation sur votre ancienne commune se fera automatiquement. **Cette démarche doit être effectuée avant le 31 décembre**, pour pouvoir voter l'année suivante.



# Registre des personnes vulnérables

## Personnes vulnérables (se faire connaître en mairie)

### Inscrivez-vous en mairie

Divers plans liés aux épisodes météorologiques exceptionnels (canicule, grand froid) ainsi qu' à la COVID19 sont mis en place pour protéger les populations les plus exposées (personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, maladie...).

### Un registre nominatif communal.

Ce document précise les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données nominatives figurant dans le registre. La tenue de ce registre et la confidentialité des données recueillies relèvent de la responsabilité du maire.

Le registre nominatif n'est jamais clos. Les personnes qui le souhaitent doivent pouvoir faire une demande d'inscription à n'importe quel moment de l'année. A noter que les personnes ne doivent pas se réinscrire chaque année. Seule une demande de radiation peut mettre fin à leur inscription au registre nominatif.

En cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, **le CCAS peut utiliser le registre communal des personnes vulnérables** pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables de son territoire

**Ainsi les personnes en situation de fragilité, les personnes âgées et les personnes handicapées ou isolées ont la possibilité de s'inscrire ou de se faire inscrire sur ce registre communal.**

### Inscription

**L'inscription est volontaire et réservée aux personnes résidant à leur domicile :**

- **ayant 65 ans et plus**
- **ayant 60 ans et bénéficiant d'une pension vieillesse pour inaptitude**
- **isolées ou ayant un handicap**



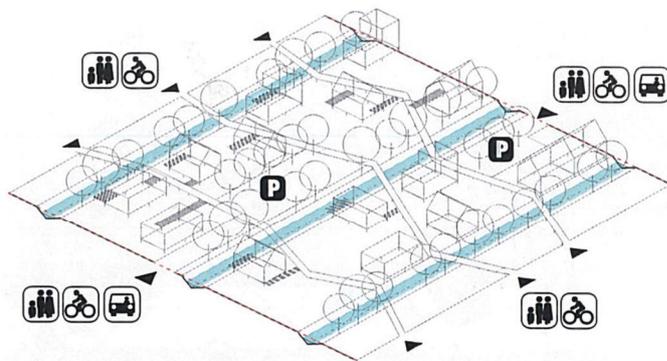
Après 20 années passées à pousser ce dossier, une étude de faisabilité a été lancée par l'Etablissement Public Foncier sur le site. Une première réflexion nous apportait quelques pistes d'utilisation du site : logements, parc de loisirs, espace rendu au monde agricole avec possibilité de gîtes ruraux...

Ce fut l'option numéro 1 « habiter » qui fut sélectionnée au regard des contraintes que va apporter l'état dans nos nouvelles zones dites « à bâtir » du prochain Plan Local d'Urbanisme. En effet, nous devons absolument réduire les consommations d'espaces agricoles en utilisant tous les espaces disponibles en zone urbanisée. Il nous semble donc important que cet espace, s'il est un jour nettoyé serve à y replacer un habitat durable, peu consommateur d'énergie, une forme de revanche sur les années passées de ce site. Mais nous avons l'impression qu'il passera encore de l'eau sous les ponts avant....

## PRÉ-PROGRAMME SCÉNARIO 1 : HABITER

### PAYSAGES

- ➔ Révéler la présence de l'eau
- PrésERVER et qualifier les franges plantées du Riot de la Louvière et des pâtures
- ☀️ Développer un micro parc nature public propice aux rencontres des habitants
- 🌳 Qualifier la friche arborée en préservant sa forte valeur écologique



Exemple d'organisation d'un écoquartier en milieu naturel sensible

### DÉPLACEMENTS

- 🚶 Multiplier les chemins des amoureux le long des pâtures du coeur d'îlot

### CONVIVIALITÉ

- 👥 Développer un lieu de convivialité pour les personnes âgées dans l'ancien bureau à l'entrée du site
- 🪴 Déployer des bancs, des tables de jeux ou de pique-nique
- 🌻 Développer un jardin partagé en coeur de site

### ACTIVITÉS

- 🐄 Étendre les pâtures pour conforter les exploitations agricoles de l'îlot

### HABITAT

- 🏠 Développer un écoquartier sur la partie sud de l'îlot traversé et connecté sur le centre bourg



Longères contemporaines en bord de pâture sans délimitation des propriétés privées



Habitat contemporain avec stationnement détaché des parcelles



Jardin partagé en coeur d'îlot

# Vie associative

Elle avait repris dans nos locaux municipaux avec des protocoles sanitaires très précis et parfois contraignants. Les présidents avaient souvent pris sur leur temps pour que ces loisirs se prolongent dans cette période difficile.

Le monde associatif vient de subir un second assaut mais par solidarité avec le bénévolat des dirigeants, la municipalité, contrairement à d'autres du secteur, a souhaité leur verser la totalité des montants des subventions annuelles. Une reconnaissance bien justifiée au regard de leurs animations proposées les belles années... QUI, nous l'espérons toutes et tous reviendront !



# Fermeture des commerces



## **Solidarité contre la fermeture des commerces non-essentiels**

Le gouvernement a souhaité par mesure sanitaire de fermer les commerces dits non-essentiels. Plusieurs communes ont émis l'intention de rédiger un arrêté contrant cette décision et informant que le maire autorisait l'ouverture de tous les commerces.

Tout ceci ne pouvait qu'être illégal, imaginons nous dans notre Pays, chaque maire prendre sa propre décision contre celle de la République... En réalité, un seul arrêté a été signé et transmis en sous-préfecture, ce fut celui de la ville de Le Cateau-Cis.

Monsieur Siméon fut immédiatement sollicité pour retirer cette décision sous peine d'être traîné devant le tribunal administratif. Ce fut chose faite avant la fin de semaine... et bien entendu retrait obligatoire de cet arrêté !

Notre commune a préparé ce document. Nous avons averti la sous-préfecture de notre intention et surtout de notre mécontentement !

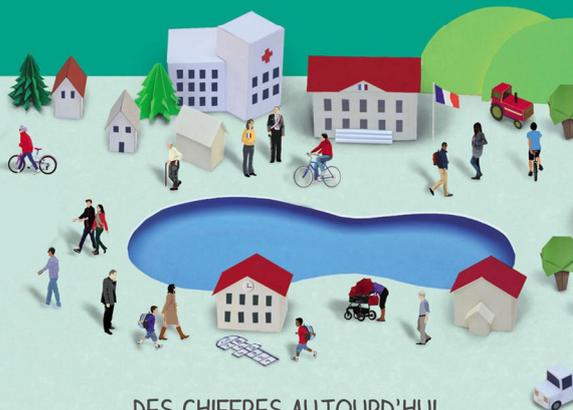
En résumé, cette belle opération médiatique n'était manifestement qu'un joli ballon de baudruche...

# Recensement 2021



Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr  
Du 21 janvier au 20 février 2021



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Insee en partenariat avec votre commune

## A quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

### Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement...

### Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, les équipements...

### Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...), déterminer les moyens de transports à développer...

## Comment ça marche ?

Votre commune recrute des agents recenseurs. L'INSEE participe à la formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

### Pendant la collecte

Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle se trouvent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Si elles préfèrent remplir le questionnaire papier, les agents leur distribuent une feuille de logement et autant de bulletins individuels que compte le logement, puis ils conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

### Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires à la direction régionale de l'INSEE. L'INSEE procède à la saisie et au traitement des données, vérifie, valide les résultats et communique aux maires et au grand public. **En 2021, le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février.**

### Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et

# Recensement 2021

Cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.



**LE RECENSEMENT EN LIGNE,  
C'EST PLUS SIMPLE**

Avec le recensement en ligne,  
vous ne répondez qu'aux  
questions qui vous concernent.

## Protocole Ecoles

Depuis le 1er déconfinement, les directrices d'école, enseignants et enseignantes, en collaboration étroite avec la commune ont dû mettre en place plusieurs protocoles, suite aux directives du Ministre de l'Education Nationale, afin de permettre à nos petits bertrésiens et bertrésiennes de pouvoir revenir en classe, en toute sécurité.

La rentrée de septembre s'est très bien déroulée, avec la mise en place d'un protocole un peu plus allégé, que celui de juin. Les effectifs sont de 94 élèves à la Maternelle Aurore et 145 élèves à la Primaire Jules Leroux.

Mais après les vacances de Toussaint, notre pays étant touché par une 2ème vague épidémiologique, il nous a été demandé de revoir le protocole et de le renforcer.

Notamment un changement pour les élèves de primaire qui doivent désormais porter un masque en entrant dans l'école, et ce toute la journée, y compris pendant les récréations. Les élèves se sont très vite habitués à cette nouvelle mesure.

Afin d'éviter le brassage, il a été convenu en maternelle de procéder à des heures d'entrées et de sorties décalées, en utilisant notamment l'accès près de la poste, rue Gustave Delory. D'utiliser 2 entrées différentes en primaire (côté salle de sports et rue de la victoire) pour l'accueil des élèves. Concernant les récréations, elles se font d'une manière similaire dans les deux écoles, les cours ayant été séparées en deux, ce qui permet à 2 classes de sortir en même temps et rester chaque dans sa partie.

L'application des gestes barrières tels que le lavage des mains (à l'arrivée dans l'école, avant le goûter/repas, avant et après la récréation, après être allé aux toilettes), éternuer et tousser dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique, ont été bien expliqués aux enfants et sont mis en application.

Enfin, comme précisé dans le protocole national, la ventilation des locaux systématique (minimum toutes les 2h) est réalisée, le nettoyage et la désinfection renforcés des locaux et des équipements sont assurés par les ATSEM et les dames de service.

Sachez que tout est mis en œuvre, par les équipes enseignantes et la municipalité, afin que chaque élève puisse continuer ses apprentissages dans les meilleures conditions possible malgré cette crise sanitaire que nous traversons.



Vous avez pu lire récemment dans la presse que les représentants de la Poste avaient plus ou moins été « mal reçus » en mairie. Il faut savoir que notre bureau est fermé plus de des trois quarts du temps depuis le début de la crise sanitaire et que ces cadres souhaitent réduire encore une fois les horaires d'ouverture de celui-ci.

Nous ne pouvons tolérer qu'une analyse du temps de travail de l'employée soit basée sur une semaine bien creuse en milieu de mois d'octobre sans tenir compte du nombre de comptes à la Banque Postale. D'autres points soulevés ne semblaient nullement prendre en compte le nombre de jours de fermeture liés à des problèmes internes à leurs services et dont pâtissent les Bertrésiens. La pseudo concertation s'est donc assez vite clôturée.

Nous vous invitons aujourd'hui à envoyer vos réclamations par tous les moyens possibles à La Poste afin qu'ils comprennent mieux que lorsque le guichet est fermé, des Bertrésiens ont peut-être l'intention d'envoyer un courrier ou plus simplement déposer ou récupérer de l'argent. Le nombre d'interventions leur montrera l'importance que nous accordons à notre guichet local.

## Mesures sanitaires mises en place



- Interdiction de se déplacer, sauf motif valable (aller travailler, RDV médicaux, faire ses courses, motif familial impérieux, déposer et rechercher les enfants scolarisés...)
- Les documents sont disponibles sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



- Ouverture des frontières avec l'Union Européenne
- Fermeture des frontières extérieures sauf exception
- Possibilité pour les Français à l'étranger de regagner le territoire national



- Ouverture des crèches, des établissements scolaires et secondaires et des services périscolaires avec un protocole sanitaire renforcé
- Port du masque désormais obligatoire à partir de 6 ans
- Cours assurés à distance pour les universités et les établissements supérieurs



Fermeture des commerces non essentiels (bars, restaurants, vêtements,...)



Fermeture des ERP non essentiels (espaces culturels, salles d'exposition...)



Fermeture des établissements sportifs couverts et de plein air (sauf activités sportives professionnelles)



Interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique



Maintien de l'activité pour le BTP, les usines, les exploitations agricoles et la pêche



Obligation du télétravail à 100 %, partout où il est possible



Ouverture des bureaux de poste et des guichets de service publics



Autorisation des visites en EHPAD et en maison de retraite



Ouverture des parcs et des jardins

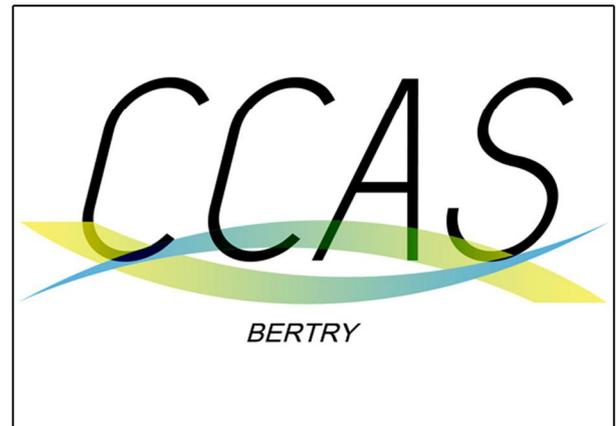
Ouverture des lieux de culte :  
- funérailles (30 pers max)  
- mariages (6 pers max)  
Ouverture des cimetières

# Colis de Noël

## Colis des Aînés

Notre pays fait face en ce moment même à une crise sanitaire sans précédent, et ce, depuis le mois mars, nous privant ainsi des festivités du 1er mai, de son repas traditionnel ou de son colis. Pour ces raisons particulières liées au coronavirus, le C.C.A.S. à donc décidé de vous offrir exceptionnellement cette année un colis de Noël.

En effet, les mesures de protections et le confinement mis en place par le gouvernement de mars à juin nous ont contraints à devoir annuler le repas ainsi que la livraison du colis des aînés. Pour combler ce manquement, nous avons décidé, pour cette année si particulière, d'exceptionnellement vous fournir un colis avant les fêtes de fin d'année.



Il ne nous reste plus désormais qu'à espérer que l'année 2021 soit meilleure que celle que nous venons de passer et que nous pourrions enfin reprendre toutes nos activités correctement comme les années précédentes.



## INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2020

mon parcours d'assuré

La Cnam du Hainaut vous informe des nouvelles modalités d'accueil liées à la crise sanitaire.

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19, la CPAM du Hainaut vous propose :

- des rendez-vous téléphoniques,
- et des rendez-vous dans les accueils

Ces rendez-vous peuvent être proposés pour les personnes ne pouvant effectuer leurs démarches en ligne ou pour celles dont la situation nécessite un accompagnement personnalisé.

Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec l'un de nos conseillers vous pouvez contacter le 3646.

Pour prendre un rendez-vous physique avec nos conseillers au sein de l'un de nos accueils vous pouvez contacter :

- le 3646
- ou sur Internet via le compte personnel sur ameli.fr

Nous vous rappelons que si vous êtes atteints du coronavirus ou cas contact, isolez-vous impérativement en restant chez vous, respectez les gestes barrières afin de vous protéger et protéger votre entourage et évitez les prises de rendez-vous en accueil.

Pour vous protéger et protéger chacun d'entre nous, privilégiez les démarches en ligne via le compte ameli.

L'accès aux soins et la préservation de la santé de chacun restent la priorité de l'Assurance Maladie et de ses collaborateurs.

### RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES



CPAM DU HAINAUT - 63 rue du Rempart - CS 60499 - 59321 Valenciennes cedex 36 46 (Service gratuit + prix appel) - www.ameli.fr



## BIENVENUE !

La Mission locale du Cambrésis propose la Garantie Jeunes

### Pour qui ?

- Tu as entre 18 et 25 ans ?
- Déscolarisé-e
- Sans emploi ni formation
- Sans soutien familial
- Ressources < plafond RSA

### Ton objectif ?

- Accéder à l'autonomie sociale et à un emploi
- Entrer dans la vie active

### C'est où ?

- Contacte ton conseiller référent Mission locale
- ou appelle le
- 03 27 75 01 65**
- Antenne de CAUDRY

### Comment ça se passe ?

- Un suivi Mission Locale
- Accompagnement intensif en collectif et en individuel
- Immersion en entreprise
- Engagement réciproque d'un an entre toi et ta Mission Locale

Un accompagnement GLOBAL



Une allocation en appui de l'accompagnement **497,01 €**



# PETIT-DÉJEUNER À DOMICILE



**6€/personne**

(1 pain au chocolat,  
1 croissant, 1 jus d'orange,  
1 mini pot de confiture et 1 fruit)

**DIMANCHE 6 DÉCEMBRE  
DE 7H A 11H**

Réservation obligatoire  
en précisant l'horaire de livraison  
avant le **30 novembre 2020**



**AU PROFIT DE L'AFM TÉLÉTHON**

INNOVER POUR GUÉRIR



**Réservez-vite !**

**06 45 75 38 67**

**ou sur internet :**

**[bit.ly/telethoncambresis](http://bit.ly/telethoncambresis)**